



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 22 mars 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Maimouna Mayoraz et consorts : « Un nouveau centre de sécurité sous la gare : pour quoi faire ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité manifeste, auprès des autorités cantonales et des CFF, son opposition ferme au projet de construction de ce Centre de sécurité en gare de Lausanne, exprime son vœu que le processus de mise à l'enquête et d'autorisation de construire soit menée de manière transparente à l'égard des habitant-e-s de Lausanne. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-deux mars deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :